

### III. GROUPES ET CONGLOMÉRATS

#### *A. Transparence et connaissance de la structure*

- Dans le cas d'un groupe ou d'un conglomérat (ci-après « groupe »), son actionnariat, ses structures, ses mécanismes et ses relations devraient être transparents pour l'ensemble des entités qui le composent et des actionnaires liés, ainsi que pour les parties prenantes extérieures, et les conseils d'administration et les principaux dirigeants devraient les connaître parfaitement.

*L'objet, la fonction et les activités de toutes les principales entités d'un groupe, ainsi que la juridiction où elles sont implantées, devraient être divulgués.*

#### *B. Vue d'ensemble*

- Le conseil et les principaux dirigeants des entités de contrôle ou contrôlées appartenant à un groupe devraient avoir une vue d'ensemble des activités du groupe, des risques généraux auxquels il est exposé et des principales entités qui le composent.
- Le conseil et les principaux dirigeants des entités de contrôle ou contrôlées appartenant à un groupe devraient prendre la mesure des risques de contagion pouvant exister au sein de ce groupe, de sorte que des mesures d'atténuation adéquates puissent être adoptées.

#### *C. Régime de gouvernance*

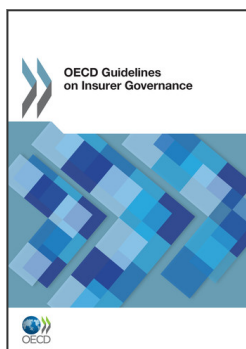
- Un régime de gouvernance cohérent, performant et transparent devrait être mis en place au sein du groupe et devrait être garant de pratiques fiables dans ce domaine et s'accompagner d'une définition claire de la structure hiérarchique et des chaînes de responsabilités dans l'ensemble du groupe conformément aux prescriptions légales applicables.
- Ce régime de gouvernance devrait préciser qu'il revient au conseil de chacun des assureurs appartenant à un groupe de prendre des décisions en toute indépendance et de garantir la viabilité et les performances de l'assureur.
- Les fonctions de contrôle de l'entité de contrôle du groupe devraient inscrire leurs activités dans cette perspective de groupe et assister, selon

qu'il conviendra ou qu'elles y auront été conviées, les fonctions de contrôle des entités contrôlées.

- Les composants essentiels des fonctions de contrôle d'un assureur appartenant à un groupe devraient être préservés, afin de permettre de contrôler en toute indépendance les activités de l'assureur, ainsi que de déceler et d'atténuer les risques de contagion.

#### *D. Communication*

- Des flux d'informations appropriés devraient être mis en place à l'échelle du groupe de manière à garantir la transparence et à dégager une vue d'ensemble des accords, activités et risques du groupe et à pouvoir déceler et atténuer les risques inhérents à ses structures.



Extrait de :  
**OECD Guidelines on Insurer Governance**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264129320-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Groupe et conglomérat », dans *OECD Guidelines on Insurer Governance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264117488-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).